

---

# Formulaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS)

## Réponse au questionnaire 1

ID de la réponse	71
Date de soumission	2019-09-13 08:56:40
Dernière page	2
Langue de départ	fr
Tête de série	454648023
Date de lancement	2019-09-13 08:24:41
Date de la dernière action	2019-09-13 08:56:40

## Adresse

Nom de l'organisme	Parti socialiste du Valais romand
Personne de contact	Katia Chevrier
Téléphone	078 908 00 89
Date	2019-09-13 00:00:00

## Questions

1. Le chapitre sur les dispositions générales a été complété par l'introduction d'articles sur les principes (art. 3), définitions (art. 4) et prestations (art. 5) ainsi que l'ajout d'un article permettant l'élaboration d'un rapport sur la situation sociale une fois par législature (art. 6). Êtes-vous favorable à ces modifications ?	Plutôt oui
1. Le chapitre sur les dispositions générales a été complété par l'introduction d'articles sur les principes (art. 3), définitions (art. 4) et prestations (art. 5) ainsi que l'ajout d'un article permettant l'élaboration d'un rapport sur la situation sociale une fois par législature (art. 6). Êtes-vous favorable à ces modifications ? [Commentaire]	Nous souhaitons l'adjonction du principe d'égalité de traitement à l'article 3.

2. Le chapitre sur l'organisation de l'aide sociale a été revu et des articles concernant les centres médico-sociaux (art. 8), l'organisation faîtière des CMS (art. 9) ainsi que le Service de l'action sociale (art. 12) ont été introduits. Êtes-vous favorable à la nouvelle organisation de l'aide sociale ?

Oui

2. Le chapitre sur l'organisation de l'aide sociale a été revu et des articles concernant les centres médico-sociaux (art. 8), l'organisation faîtière des CMS (art. 9) ainsi que le Service de l'action sociale (art. 12) ont été introduits. Êtes-vous favorable à la nouvelle organisation de l'aide sociale ? [Commentaire]

3. Un nouveau chapitre a été introduit afin de préciser la compétence à raison du lieu. Êtes-vous favorable à l'ajout de ces dispositions ?

Oui

3. Un nouveau chapitre a été introduit afin de préciser la compétence à raison du lieu. Êtes-vous favorable à l'ajout de ces dispositions ? [Commentaire]

4. Le chapitre 4 regroupe les différents instruments du dispositif d'aide sociale, à savoir notamment le contrat d'insertion (art. 18), la collaboration (art. 19), le médecin conseil et médecin-dentiste conseil (art. 20), les inspecteurs spécialisés (art. 21) et le système de gestion électronique des données (art. 22). Êtes-vous favorable à la mention et à l'introduction de ces instruments ?

Plutôt oui

4. Le chapitre 4 regroupe les différents instruments du dispositif d'aide sociale, à savoir notamment le contrat d'insertion (art. 18), la collaboration (art. 19), le médecin conseil et médecin-dentiste conseil (art. 20), les inspecteurs spécialisés (art. 21) et le système de gestion électronique des données (art. 22). Êtes-vous favorable à la mention et à l'introduction de ces instruments ? [Commentaire]

En ce qui concerne les contrats d'insertion, il s'agit de tenir compte des compétences des bénéficiaires et de la réalité des possibilités du tissu économique et social.

5. Êtes-vous favorable à l'ajout des deux nouveaux chapitres concernant la prévention sociale et l'aide personnelle (non financière) ?

Oui

5. Êtes-vous favorable à l'ajout des deux nouveaux chapitres concernant la prévention sociale et l'aide personnelle (non financière) ? [Commentaire]

Ces deux chapitres traduisent une meilleure reconnaissance du travail des assistants sociaux ainsi que des besoins de prévention. Ce dernier point devrait contribuer à terme à contenir les coûts de l'aide sociale.

6. Êtes-vous favorable au renforcement des mesures d'insertion socio-professionnelle et au transfert de compétence décisionnelle à l'Etat dans ce domaine ?

Oui

6. Êtes-vous favorable au renforcement des mesures d'insertion socio-professionnelle et au transfert de compétence décisionnelle à l'Etat dans ce domaine ? [Commentaire]

Cela devrait contribuer à atténuer les risques d'arbitraire et à favoriser l'égalité dans les moyens mis en œuvre.

7. Êtes-vous favorable à la nouvelle mouture du chapitre concernant l'aide matérielle, en particulier les mentions d'aide ordinaire, aide réduite et aide d'urgence et à leur contenu ?

Plutôt oui

7. Êtes-vous favorable à la nouvelle mouture du chapitre concernant l'aide matérielle, en particulier les mentions d'aide ordinaire, aide réduite et aide d'urgence et à leur contenu ? [Commentaire]

Nous souhaitons que soit adapté l'art. 8 al. 5: (...) fixées par le Conseil d'Etat, en tenant compte "au minimum" des recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

8. Êtes-vous favorable à la réduction, voire la suppression, de l'aide en cas de dessaisissement de fortune (art. 32) ?

Plutôt oui

8. Êtes-vous favorable à la réduction, voire la suppression, de l'aide en cas de dessaisissement de fortune (art. 32) ? [Commentaire]

A la condition:

- d'éviter les cas de rigueur
- d'éviter les doubles peines
- de dessaisissement sous réserve du droit à l'aide d'urgence.

9. Êtes-vous favorable au maintien du remboursement de l'aide sociale à l'exception du retour à meilleure fortune suite à la reprise d'une activité lucrative afin de notamment favoriser la réinsertion des bénéficiaires et les encourager à retrouver leur autonomie financière ?

Plutôt oui

9. Êtes-vous favorable au maintien du remboursement de l'aide sociale à l'exception du retour à meilleure fortune suite à la reprise d'une activité lucrative afin de notamment favoriser la réinsertion des bénéficiaires et les encourager à retrouver leur autonomie financière ? [Commentaire]

C'est certes un progrès par rapport aux dispositions actuelles, mais nous constatons que Fribourg et le Valais sont les deux seuls cantons romands à maintenir le remboursement de l'aide sociale.

10. L'avant-projet prévoit un délai de prescription de 10 ans pour le remboursement des prestations d'aide sociale, conformément aux délais du code des obligations (art. 56). Êtes-vous favorable à ce nouveau délai de prescription ?

Oui

10. L'avant-projet prévoit un délai de prescription de 10 ans pour le remboursement des prestations d'aide sociale, conformément aux délais du code des obligations (art. 56). Êtes-vous favorable à ce nouveau délai de prescription ? [Commentaire]

Il s'agit du retour à une norme usuelle ordinaire.

11. Êtes-vous favorable aux nouvelles dispositions sur la protection des données et l'échange d'informations ?

Oui

11. Êtes-vous favorable aux nouvelles dispositions sur la protection des données et l'échange d'informations ? [Commentaire]

12. Êtes-vous favorable aux articles concernant les enquêtes sur l'obtention illicite des prestations d'aide sociale ?

Plutôt non

12. Êtes-vous favorable aux articles concernant les enquêtes sur l'obtention illicite des prestations d'aide sociale ? [Commentaire]

Sans être opposés au principe de punir les fraudeurs, il faut que les indices soient importants avant de confier un mandat d'inspection.

Il faut en outre veiller à ce que les investigations engagées ne coûtent pas plus cher que ce qu'elles rapportent.

13. Êtes-vous favorable à l'introduction de dispositions pénales cantonales réprimant certaines infractions non couvertes par le droit fédéral ?

Non

13. Êtes-vous favorable à l'introduction de dispositions pénales cantonales réprimant certaines infractions non couvertes par le droit fédéral ? [Commentaire]

Les dispositions fédérales suffisent. En outre, nous relevons que le fait de ne pas payer ses dettes ne relève pas du droit pénal (!) (cf. art. 72, al.2)

14. La législation actuelle ne correspondant plus aux besoins, les articles relatifs au financement des organisations à caractère social ont été complètement repensés sur la base de la pratique en vigueur. Êtes-vous favorable aux modifications apportées aux articles liés aux organisations à caractère social ?

Oui

14. La législation actuelle ne correspondant plus aux besoins, les articles relatifs au financement des organisations à caractère social ont été complètement repensés sur la base de la pratique en vigueur. Êtes-vous favorable aux modifications apportées aux articles liés aux organisations à caractère social ? [Commentaire]

Il est important de soutenir ces organismes.

15. Êtes-vous favorable aux modifications apportées aux articles concernant la répartition des frais entre l'Etat et les communes ?

Oui

15. Êtes-vous favorable aux modifications apportées aux articles concernant la répartition des frais entre l'Etat et les communes ? [Commentaire]

---

16. Autres observations, remarques ou propositions :

Le PSVR estime globalement comme positif l'avant-projet de révision de la LIAS et remercie le Département pour le travail réalisé.

Il accueille très favorablement la généralisation de l'instruction des dossiers d'aide sociale par les services concernés des CMS ainsi que la cantonalisation des mesures d'insertion.

Des réserves sont cependant évoquées quant aux décisions d'aide sociale des communes, qui révèlent des inégalités de traitement patentes insoutenables, dues parfois plus à des orientations politiques qu'à une prise en compte réaliste des besoins des personnes au bénéfice de l'aide sociale. La question de l'harmonisation des montants pris en considération pour le logement se pose également en tenant mieux compte du marché des loyers. Finalement, le PSVR propose de réfléchir au concept de "guichet social".